

927 705/2/1

Luchon le 19 X^{bre} 1892.

Monsieur Cartailhac.

Des deux projets d'arrangement
du titre que nous vous avons proposés,
vous avez choisi le dernier, c'est à dire
la suppression... soit nous y consentons.

Mais ce à quoi nous nous opposons
formellement, c'est à l'inscription: (aux
frais de M^e Saccage, de M. Garrigou, et de M. Rivet)

Vous ne pouvez pas entrer ici dans aucune
espèce de discussion, le temps presse.

Sachez seulement, que M^e Saccage
considère cette inscription comme un
outrage à sa dignité et à sa position; si
bien que depuis qu'ces diverses questions
sont en instance, elle en a le sommeil troublé,
elle en est malade.

En résumé de deux choses, l'une:
ou supprimer cette inscription en entier,

au arrêter l'apparition du livre-
 Voilà notre dernier mot... Nous
 attendrons des temps meilleurs!...

(à la place de cette inscription: Rien.)

Je vous parle pas de M. Pivrot,
 ni comme éditeur, ni autrement.

Une explication verbale, entre nous,
 serait nécessaire pour bien déterminer
 les situations respectives; il faut pour
 cela remonter au point de départ;
 plus tard elle aura lieu.

Vous approuvez de grand cœur
 l'hommage rendu à M. Lebeque, et à
 M. Decrivain, ils le méritent l'un et l'autre;
 nous ne l'oublions pas.

Recevez l'expression de
 mes sentiments dévoués.

Lauze

922 705/2/3

Note de l'Éditeur

M. Albert Lebègue étant tombé malade avant d'avoir rédigé les tables méthodiques de l'ouvrage, c'est M. Lécivain, son collègue à la Faculté des lettres, qui a bien voulu, à sa prière, se charger de leur confection. Ces tables, longues & variées, donnent une plus grande valeur au volume des *Inscriptions antiques des Pyrénées*. La famille & les amis de Julien Sacaze partagent entre MM. LEBÈGUE & LÉCRIVAIN l'expression de leur profonde gratitude & ont tenu à la rendre publique. *ou*

~~Achevé d'imprimer le 20 décembre 1892~~

~~AUX FRAIS~~

~~De M^{me} JULIEN SACAZE.~~

~~De M. F. GARRIGOU.~~

~~Et de M. P. ÉDOUARD-PRIVAT.~~

à Supprimer